

Question écrite de Monsieur Victor Wiard

Je viens vers vous avec une question concernant le "live enrollment", apparemment la possibilité pour les communes de "faire prendre" les photos d'identité en interne à la commune. Avez-vous des informations à ce sujet et quand cela rentrerait en vigueur ou passerait au conseil chez nous ?

Réponse du service Démographie

Dans le cadre de la lutte contre la fraude à l'identité, le SPF Affaires Étrangères a adressé aux communes un premier courrier en date du 14/01/2022 relatif à la mise à disposition gratuite d'un équipement d'enregistrement en direct (photo) pour les demandes de passeport.

L'administration communale de Watermael-Boitsfort a opté pour l'acquisition du matériel « live enregistrement » gratuitement.

La commune de Watermael-Boitsfort a réceptionné le 19/10/2023 5 kits d'appareil photos livrés par le SPF Affaires Étrangères.

Pour l'instant, l'utilisation de « live enregistrement » par les communes se fait sur base volontaire. Une décision pour le rendre obligatoire n'est pas encore à l'ordre du jour. Cette décision relève également de la compétence de SPF Intérieur et de l'Office des étrangers.

L'appareil peut déjà être utilisé pour prendre des photos dans le cadre des demandes de passeports, de cartes d'identité et de cartes de séjour. Il n'est pas encore possible de l'utiliser pour les permis de conduire, ceci étant en discussion avec le SPF Mobilité.

Selon le SPF Affaires étrangères, il est recommandé d'utiliser le live enregistrement dès que les enfants peuvent prendre place seuls sur le siège et sont en mesure de suivre les instructions du fonctionnaire au guichet. Les enfants âgés de moins de 4 ans devront continuer aller chez le photographe.

Suivant le service Informatique, il est prévu de remplacer tous les switch ainsi que les appareils biométriques à chaque poste de travail. Ensuite, après vérification de la stabilité des installations relatives à la biométrie, nous pourrions vérifier la possibilité de l'installation des appareils photos.

Pour information, le lancement du projet « live enregistrement » mènera à la fermeture probable du photographe situé à proximité de l'administration qui gagne principalement sa vie grâce aux photos d'identité.

Pour installer l'équipement aux guichets existants, il est nécessaire de faire des transformations techniques et organisationnelles. Nous vous signalons que la configuration actuelle des 4 guichets de la population dans un bâtiment classé va entraîner des difficultés pour l'installation et l'utilisation optimales des appareils des prises de photos.

Voici quelques exemples de points d'attention que nous devons prendre en compte pour un emplacement correct de chaque appareil (un endroit accessible et bien éclairé, éviter la lumière directe, le diaphragme de l'appareil photo doit se trouver à une distance de 50 à 170 cm du demandeur, prévoir des tabourets réglables en hauteur, l'arrière-plan doit être d'une couleur claire,...).

Par contre, nous proposons de faire un premier test courant 2024 uniquement dans le local PMR.

Pour conclure, nous sommes actuellement dans l'analyse de la phase de la faisabilité de ce projet « live enrollment » pour nos 4 guichets de population.